

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2017 A 18H30

**PRESENTS :** MM. HARDEL Ernest - AUBERT Catherine - POSÉ Éric - DESTIGNY Jocelyne - LASNE Nicole - OUDART Michel - DALYS Mary-José - DUCHATELLIER Jacqueline - Gilles DELVAL - URVOY Éric

Monsieur RODON Daniel arrivera en cours de réunion.

**EXCUSES :** MM. BEUGAS Michel - LEPRINCE Hubert - THORAVAL Thierry - MARTIN Laurence

**ABSENTE :** Madame AUBERT Nadège

**PRESIDENT DE SEANCE :** Monsieur HARDEL Ernest

**EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame AUBERT Catherine

POUVOIR DE MONSIEUR BEUGAS MICHEL	A	MONSIEUR HARDEL ERNEST
POUVOIR DE MONSIEUR LEPRINCE HUBERT	A	MADAME LASNE NICOLE
POUVOIR DE MADAME MARTIN LAURENCE	A	MONSIEUR OUDART MICHEL

DATE DE CONVOCATION	:	27 DECEMBRE 2016
DATE D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS	:	03 MARS 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les comptes rendus des séances des 07 novembre et 12 décembre 2016 ne sont pas achevés et seront transmis dans les meilleurs délais. Il rappelle que cette situation est due à une charge de travail en raison notamment des dossiers liés à la création de la Communauté Urbaine et à l'absence d'agents au secrétariat de la mairie.

### **01 - PRESENTATION DE LA DEMISSION DE MADAME GUIHENEUF CHRISTINE PAR LETTRE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2016 RECEPTIONNEE LE 03 JANVIER 2017**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame GUIHENEUF Christine, Conseillère Municipale, en date du 29 décembre 2016, réceptionnée le 3 janvier 2017 : "Je vous fais part de ma démission en tant que conseillère municipale ; mon activité professionnelle ne me permet pas d'être présente aux réunions du conseil, des commissions et autres convocations. Ne pouvant m'impliquer pleinement, il me paraît plus cohérent de quitter cette fonction. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, le personnel de la commune pour l'accueil qui m'a été fait ainsi que la bienveillance que vous m'avez portée lors de nos rencontres et échanges. Tous mes vœux vous accompagnent dans la réussite des projets qui valorisent notre belle commune afin que chaque citoyen s'y sente bien. Vous remerciant de votre compréhension, de votre confiance et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération."

### **02 - COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER - CONVENTION(S) DE MISE A DISPOSITION DESCENDANTE DE SERVICE(S) ET PERSONNEL**

En raison de l'absence de réception de ces conventions de mise à disposition descendante de service à la personne, ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

### **03 - MODIFICATION DES STATUTS DU SMICO**

Monsieur le Maire :

- Rappelle au Conseil Municipal que la commune de Cuverville est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités.
- Fait savoir ensuite au Conseil Municipal que :
  - Les Communes Nouvelles de **Chailloué, Domfront-en-Poiraie, de Rives-d'Andaine, des Monts-d'Andaine, Livarot-Pays-d'Auge, Méry-Bissières-en-Auge**, ainsi que la commune de **Tourgéville** ont sollicité leur adhésion au SMICO,
  - **et que les communes de Villiers-sous-Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La-Haute-Chapelle, Rouellé, La-Chapelle-d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé** ont sollicité leur retrait du SMICO.
- Informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 5 novembre 2016, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.
- Indique qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu que le Conseil Municipal émette un avis sur les adhésions et retraits sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.
- Invite le Conseil Municipal à bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ A l'unanimité :

✓ Émet un avis favorable :

- Aux adhésions des Communes Nouvelles de **Chailloué, Domfront-en-Poiraie, de Rives-d'Andaine, des-Monts-d'Andaine, Livarot-Pays-d'Auge, Méry-Bissières-en-Auge**, ainsi que la commune de **Tourgéville**,
- Aux retraits des communes de : **Villiers-sous-Mortagne, Couterne, Geneslay, Haleine, La-Haute-Chapelle, Rouellé, La-Chapelle-d'Andaine, La Sauvagère, Marmouillé**,

✓ Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de communiquer la présente délibération tant à Monsieur le Président du SMICO qu'à Monsieur le Préfet du Calvados et de l'Orne,

✓ Charge Monsieur le Maire, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

#### **04 - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR LA COMMUNE DE LACOURT (SOMME) DECLAREE SANS SUITE**

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la lettre de Monsieur BAYARD Bertrand, Maire de LAUCOURT (Somme), intitulée "au pied du mur" précisant les difficultés financières importantes consécutives à un accident survenu à deux personnes agissant bénévolement pour sa commune, lors de d'élagage des arbres situés sur la place du village, avec son accord. Cet accident a provoqué le décès de l'un des bénévoles et blessé grièvement le second en lui infligeant un handicap important. Les faits datent de 2009. La Commune a été condamnée par le Tribunal Administratif d'Amiens au paiement d'une indemnisation à hauteur de 340 489,67 € en première instance, s'ajoute à cela divers frais d'expertise, d'intérêts divers liés à la procédure et qui courent encore ce jour. A la date de rédaction du courrier, la facture s'élevait à 416 986,37 €. Les élus locaux ont sollicité l'aide de l'État, du Sénat, de l'Association des Maires de France, de leur Député, de la Région et du Département. Du fait de la condamnation de la Commune, les différents interlocuteurs n'ont pu répondre favorablement à leur demande,
- ♦ Vu de la lettre de Monsieur le Maire de LAUCOURT sollicitant un élan de solidarité à l'échelle des communes de France,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 24 novembre 2016 mettant en valeur que les "petites" communes peuvent être appelées à avoir recours, principalement pour des raisons financières, au bénévolat pour diverses tâches, avec l'idée de bien faire. Cette méconnaissance des lois et la survenance d'un accident dans ces circonstances devient alors une catastrophe pour tous,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - A l'unanimité :
    - ✓ Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par Monsieur le Maire de la commune de LAUCOURT (Somme),
    - ✓ Regrette que les demandes d'aide formulées auprès des différents interlocuteurs soient restées sans suite,
    - ✓ Dit que ce drame humain l'affecte et qu'il est le résultat d'une conjonction d'événements qui peuvent survenir à d'autres élus pour des raisons économiques,
    - ✓ Apporte son soutien moral à Monsieur le Maire de LAUCOURT.

#### **05 - DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION "LES RENCONTRES FRANCO-NORDIQUES" DECLAREE SANS SUITE**

Le Conseil Municipal,

- ♦ Vu la lettre de l'Association "Les Rencontres Franco-Nordiques" relative à une demande de partenariat financier pour l'organisation d'un débat international sur le thème des énergies marines renouvelables suivi d'un concert qui aura lieu les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2017 à CAEN, 10 rue Pasteur,
- ♦ Vu le compte rendu de la réunion de la Commission Communale "Budget et Gestion" du 24 novembre 2016,
- ♦ Après en avoir délibéré,
  - Décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de subvention formulée par l'association "Les Rencontres Franco-Nordiques".

#### **06 - DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION "FORMES ET COULEURS DE CUVERVILLE" AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 ET RESTITUTION DE LA SUBVENTION 2016 A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- L'association "Formes et Couleurs de Cuverville" a été dissoute, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, lors de son assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2016 faute de reprenneur de la présidence et qu'il regrette cette décision et tient à remercier les membres pour leur investissement dans les différentes manifestations communales,
- Ladite association a décidé :
  - ◇ De remettre à la commune du matériel (peinture, papier dessin, chevalets et cimaises) et de restituer la subvention communale de 2016 non utilisée, soit la somme de 650.00 €, conformément à ses statuts,
  - ◇ De remettre respectivement à l'école maternelle et à l'école élémentaire un don de 840.00 € devant être utilisé au profit d'actions culturelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte à l'unanimité de la restitution de la subvention 2016 à la Commune pour un montant de 650.00 € et du don de matériel fait à la Ville dont le Centre de Loisirs en fera bon usage.

**ARRIVEE DE MONSIEUR RODON QUI PRIE LE CONSEIL MUNICIPAL DE L'EXCUSER DE SON RETARD.**

#### **05 - INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES (IRVE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) sera mise en place rue de Sannerville par le SDEC ÉNERGIE et rappelle que le coût de la participation financière est de 2 804 euros.

#### **07 - COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

Monsieur le Maire informe que :

- Finalement, la Communauté Urbaine Caen la mer doit désigner 74 membres au sein du SDEC Énergie pour la compétence signalisation lumineuse. Chaque commune disposera d'au moins 1 représentant. La candidature de Monsieur RODON est retenue.

- La Communauté Urbaine doit désigner ces représentants notamment pour le SYVEDAC pour le territoire de Caen la mer (35 communes) et Troarn. Les candidatures de Monsieur POSÉ Éric en qualité de titulaire et Monsieur HARDEL Ernest en qualité de suppléant sont retenues.
- Les commissions permanentes sont créées par délibération du Conseil communautaire en référence à l'article L.2121-22 du CGCT. Les membres sont chargés, dans leurs domaines thématiques respectifs, d'étudier et de rendre un avis consultatif sur les dossiers qui vont être présentés en instance délibérante. Chaque conseiller communautaire peut s'inscrire à la commission de son choix. La commission infrastructure a été retenue par Monsieur le Maire. Seuls se sont portés volontaires à ce jour en qualité d'auditeurs libres :
  - ✓ Monsieur RODON Daniel auprès de la commission : aménagement et urbanisme règlementaire,
  - ✓ Monsieur POSÉ Éric : transports, déplacements et administration générale, ressources humaines et finances,
  - ✓ Monsieur URVOY Éric : commission sports.

## **08 - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE ET COMITE CONSULTATIF "FETES ET CEREMONIES" DU 20 DECEMBRE 2016**

Mme DESTIGNY Jocelyne, Vice-Présidente indique que les associations seraient favorable au déplacement du marché de Noël de la salle des fêtes vers la place du centre communal. Le calendrier des cérémonies a également été étudié.

## **09 - SYNDICAT D'EAU DE DEMOUILLE-CUVERVILLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire indique que Monsieur RODON est lui-même étaient les représentants de ce syndicat jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 date à laquelle le syndicat a été dissout au profit de RÉSEAU, en raison de la création de la Communauté urbaine Caen la mer. Actuellement Monsieur RODON est le représentant pour ce syndicat.

## **10 - COMPTE RENDU DU COMITE DU SIVOM DES TROIS VALLEES DU 8 DECEMBRE 2016**

Monsieur le Maire et Madame AUBERT Catherine indiquent que suite à la baisse des effectifs de l'école de musique et de danse il a été demandé aux professeurs d'intervenir, dans les communes adhérentes, dans le cadre des TAPS.

## **11 - DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122.22 ET L.2122.23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé deux contrats d'assurance collective GENERALI n° 400.904.834 et n° 400.905.024, via SOFAXIS, qui ont pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée de quatre ans concernant respectivement les agents titulaires et stagiaires à temps non-complet et non affiliés à la CNRACL, agents contractuels, et les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL.

## **12 - POUR INFORMATION**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- Le document unique sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- La Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. de Basse-Normandie nous a fait connaître, par lettre du 13 décembre 2016, que la population légale en vigueur de Cuverville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est la suivante :

### **Population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Population municipale	:	2 027
Population comptée à part	:	29
Population totale	:	2 056

### **Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales**

#### **1. Population recensée en 2012 : 2044**

- dont :
- ménages : 2044
  - communautés : 0
  - personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

#### **2. Population municipale calculée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 2027**

- dont :
- ménages : 2027
  - communautés : 0
  - personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0
  - marinières : 0

#### **3. Population comptée à part au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 29**

#### **4. Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 2056**

- POLE METROPOLITAIN CAEN NORMANDIE METROPOLE. Suite à la remise du rapport d'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Scot qui s'est tenu du 19 septembre au 21 octobre 2016, nous sommes en possession des trois documents composant ce rapport (avis et conclusions motivées de la Commission d'enquête publique, rapport d'enquête et annexes). Conformément à l'article 9 de l'arrêté d'ouverture de cette enquête, ces trois documents sont mis à la disposition du public dans les collectivités qui ont été lieux d'enquête publique, notamment Cuverville, et ce, durant 1 an.

- CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS. Il nous a été notifié la décision positive du jury en charge de l'attribution du label de la charte d'entretien des espaces publics. Une remise officielle du label et d'un diplôme est prévue prochainement. Ce label est attribué pour un an, renouvelable à l'issue d'un contrôle effectué par la FREDON. Des félicitations nous ont été décernées ainsi que des remerciements pour les efforts que nous avons consentis, et sommes encouragés à passer au niveau 2, cela permettrait à notre collectivité de se doter d'un plan d'entretien des espaces communaux, de figer sur ce plan les zones sensibles interdites de traitement phytosanitaire, de réduire la quantité de produits utilisés en mettant en place des techniques alternatives au chimique et en réalisant des aménagements.
- Le SDEC Énergie, par lettre en date du 24 novembre 2016, nous a fait connaître qu'il venait de procéder au paiement de la facture relative au programme d'efficacité énergétique. Il s'avère que le montant des travaux est inférieur à notre prévision, permettant ainsi de réduire notre participation qui passe de 16 700 € à 3 752.41 €. Le matériel retenu par la commune s'est avéré moins onéreux que celui chiffré dans le diagnostic.
- Le SDEC Énergie, par lettre en date du 14 décembre 2016, nous a fait connaître qu'il venait de procéder au paiement des factures concernant le projet d'effacement des réseaux "Rue des Carrières - Rue de la Grosse Tour". Il s'avère que le montant des travaux est inférieur à leur prévision, permettant ainsi de réduire notre participation qui passe de 77 363.25 € à 71 099.31 €.
- La Société 3f Immobilière Basse Seine a déposé le 22 décembre 2016 deux nouveaux dossiers de demande de permis de construire concernant l'opération de construction de 19 logements répartie sur les lots 41 et 51 du lotissement "Le Clos du Houx" suite aux permis de construire refusés.
- La prochaine séance est fixée au lundi 6 février 2017 à 18h30.

Cuverville, le 12 juillet 2018

La Secrétaire,

**Catherine AUBERT**

Le Maire,  
Président de séance,

**Ernest HARDEL**